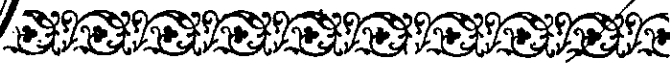




pour la Bibliothèque) Hommage de l'auteur  
P.M.J.



# MOLIÈRE

ET LES TROUPE S DE COMÉDIE DE PASSAGE A  
NARBONNE A U MILIEU DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

*Nouveaux documents inédits.*

Les lecteurs du *Moliériste* se souviennent peut-être qu'il leur a été donnée communication, par l'intermédiaire de M. Georges Meunier, de documents inédits ou révisés sur l'original, concernant le séjour de la troupe de Molière à Narbonne en 1649, 1650 et 1656 (1).

L'importance considérable qu'avait alors la vieille cité de Narbonne, si bien située à la jonction des routes de Toulouse, de Montpellier et de Perpignan, devait y attirer souvent des troupes de comédiens ambulants. « Les » troupes qui parcouraient la province à la fin du règne de » Louis XIII, et sous les ministères successifs de Richelieu » et de Mazarin étaient assez nombreuses... se faisant » parfois concurrence. Presque toutes se réclamaient d'un » patronage illustre. Beaucoup de princes et de grands

(1) Voyez le *Moliériste* de 1881, livraison d'avril, p. 19-25 : *Documents inédits, Molière à Narbonne...*



Document



0000005560462

» seigneurs, à l'imitation du Roi et de Monsieur, protégés  
» geaient ces troupes comiques: il y avait les comédiens  
» de M. le Prince, de Mademoiselle, du prince d'Orange,  
» du duc de Savoie, du duc d'Épernon, du maréchal de  
» Villeroi. » (1)

On a vu que les comédiens du prince de Conti, parmi lesquels étaient Molière et les Bèjart, donnèrent plusieurs fois des représentations à Narbonne. Mais ils ne furent pas les seuls.

L'acte suivant nous montre la troupe du prince d'Orange, séjournant à Narbonne en 1645. Ce document est analysé de la manière suivante dans l'*Inventaire des Archives hospitalières* de cette ville :

« Don de quatre-vingt-dix livres huit sous six deniers, par les comédiens du prince d'Orange, qui attribuèrent une journée de recette à l'hôpital Saint-Paul, pendant la tenue des états de Languedoc, dont l'ouverture avait eu lieu à Narbonne le 17 janvier 1645, dans la grande salle du couvent des Cordeliers. » (2)

Voici cet acte *in extenso*, transcription faite sur l'original :

#### RECEPTE DE SIMON D'EXÉA

Plus, le vingt et troisieme mars, j'ay reçu la somme de quatre vingts dix livres huict sols six deniers, à ce compris quatre livres dix et neuf

---

(1) J. Loiseleur, *Les points obscurs de la vie de Molière* (1877), p. 137-138.

(2) Hippolyte Faurc, *Supplément au classement des Archives hospitalières de Narbonne, antérieures à 1790* (1863), comptes des trésoriers, série E, n° 385, p. 47.

sols, que Monsieur de Lastours, nostre collègue, me bailla deux jours après, provenues lesdites sommes de ce que nous avons pris et amassé à la porte des comédiens du prince d'Orange, ayant donné une journée à l'hospital, sans à ce comprendre trois livres six sols pour onze livres chandelles qu'il a fallu bailler auxdits comédiens pour ce, cy. . . . . 90 l. 8 s. 6 d.

(Archives hospitalières de Narbonne, série E, comptes, 69, fo 7).

Le séjour des comédiens du prince d'Orange à Narbonne coïncidait avec la session des États de Languedoc dans cette ville, session qui était, comme d'ordinaire, une occasion de fêtes et de divertissements. L'inventaire des Archives hospitalières, à la date du 26 mars 1645, contient la mention d'une quête faite auprès des députés des États par les dames de la ville pour les pauvres de l'hôpital saint-Paul. (1)

On sait que les comédiens qui, de passage dans une ville, y jouaient des pièces de leur répertoire, devaient, selon l'usage, payer une rétribution pour les pauvres, ou verser à leur profit le produit d'une représentation. (2)

Pour Narbonne, en particulier, cet usage est attesté par un extrait que nous avons tiré déjà de l'*Inventaire des Archives communales*. (3)

---

(1) Hippolyte Faure, *ibid.*

(2) J. Loiseleur, *Les points obscurs de la vie de Molière*, p. 142, 211, 215, 217. Les exemples cités concernent Nantes, Lyon, Dijon, Rouen.

(3) Série BB, n° 23 (registre) fo 486 v°. Voir *le Moliériste*, 1881, p. 23 et 24.

L'extrait qui suit provient des *Archives hospitalières* :

« Le douctziesme juin de la présente année 1656, reçu à la porte de la comédie la somme de quatre-vingts setze livres. » (1)

## II.

Quelle était cette troupe de comédiens dont le texte précédent nous révèle la présence à Narbonne le 12 juin 1656 ? A vrai dire, rien n'empêche de penser que cet acte concerne la troupe de Molière. Mais sur ce point on ne saurait être affirmatif. On sait de source certaine que Molière a séjourné dans la cité narbonnaise en mai 1656, et que d'importantes affaires d'intérêt, qui depuis traînèrent en longueur, l'y retinrent alors (2). Il est donc bien possible qu'il prolongea son séjour à Narbonne jusqu'en juin, où qu'il y retourna pendant ce mois, tout comme on l'y retrouve, quelques années auparavant, à deux reprises de peu d'intervalle : à la fin de décembre 1649, et dans les premiers jours de janvier 1650 (3).

S'il en était ainsi, l'hypothèse émise par M. J. Loiseleur sur l'itinéraire du grand comique au milieu de l'année 1656 se trouverait pleinement vérifiée. Après avoir montré que la troupe des Béjart se rendit en mai à Nar-

---

(1) *Arch. hospital. de Narbonne*, série E, comptes, 50, f° 191.

(2) Voyez Loiseleur, *ouvr. cit.* p. 181. — Nous-renvoyons à cet ouvrage pour les citations des monographies relatives à la vie nomade de Molière.

(3) Voyez le *Moliériste* de 1881, p. 21.

bonne, M. Loiseleur s'exprime ainsi: « Les Etats de Languedoc, pour la session de 1656-1657, devaient se tenir à Béziers, et il se peut que la troupe, après quelque temps de résidence à Narbonne, ait été faire acte de présence, etc. (1) »

Il serait à désirer que l'on eût des indications plus complètes et plus précises sur les pérégrinations de Molière pendant cette année 1656, qui serait aussi celle ou plutôt — croyons-nous, l'une de celles de son passage à Bordeaux (2).

### III.

Quel était, à Narbonne, le lieu affecté aux représentations théâtrales au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ?

Sur ce point, les renseignements que nous avons recueillis sont très explicites. Nous avons fait part, il y a quelque temps, au *Moliériste* de nos premières recherches à ce sujet (3). Nous pouvons aujourd'hui les compléter pour la période qui va de l'année 1645 à l'année 1656.

En 1645, une délibération du conseil particulier de la ville de Narbonne, atteste clairement que la salle de la maison de ville ou maison consulaire, servait aussi de salle de spectacle. (4) L'acte suivant, que nous reproduisons *in*

---

(1) *Ibid.* p. 203.

(2) Acte du 26 février 1656 (*Moliériste*, 1881, p. 22). — Cf. les *Notes* de M. Baluffe dans le *Moliériste* de 1884, p. 204 et suiv.

(3) Voyez le *Moliériste* de 1881, p. 23-24.

(4) Dans d'autres villes c'était quelquefois un jeu de paume qui servait aux représentations théâtrales. Voyez pour Rouen, notamment, les récentes recherches de notre savant confrère M. Ch. de Beaurepaire. (*Moliériste*, janvier 1886, p. 302).

*extenso*, rapporte cette délibération, qui est datée du 4 février :

### Conseil particulier.

L'an mil six cens quarante cinq et le quatriesme jour de febvrier, dans le petit concistoire de la maison consullère de Narbonne, après midy, par devant M<sup>rs</sup> De Cup, Denos, Escaich, André, et Creissels, consuls, acistés des s<sup>rs</sup> con[s]<sup>ers</sup> matricullés en ladite maison consullère, assemblés en conse[i]ll particulier, ausquels ledit s<sup>r</sup> Decup a fait entendre, comme *Monseigneur le mareschal [de Schomberg] les ayant obligés à donner la grand salle de leur maison consullère pour fère jouer les comédiens, il les a aussy chargés de fère faire une gallerie tout contre la cloizon ou buget de ladite salle, ou bien fère abattre ladite cloizon, affin que le monde qui yra entendre la comédie ne soict pas pressé; — leur a encore propozé que la bande de Lápierre estant venue pour les accompagner le jour de leur eslection et lendemain à rendre les actions de debvoir qu'ilz avoyent a fère, et la chapelle de Saint-Just aussy ayant chanté à leur messe en la chapelle de Saint-Blaise à la Major, il estoit nécessaire les contenter, — ayant ledit s<sup>r</sup> Decup demandé sur le tout les avis, après avoir lesdits sieurs consulz porté le leur par leur conférence, premié[r]* :

M. de Ricardelle

M. Capolade

M. Léonnard

M. Sicard

M. Cassan

*A esté arresté qu'il sera satisfait à l'ordre donné par M<sup>or</sup> le Mar<sup>ai</sup> et, ce faisant, que M<sup>rs</sup> les consuls feront fère aux despans de la ville la galerie dont est question, puis qu'avec icelle on a empêché l'abattement de la cloison, estant d'ailleurs donné pouvoir ausdits consuls de donner satisfaction aux M<sup>rs</sup> de la chapelle et de la bande qui ont acisté ezdites actions, ainsy et à la meilleure mesnagerie qu'ilz pourront, en foy de ce.*

*(Archives communales de Narbonne, série BB, 20, f<sup>o</sup> 323 v<sup>o</sup>).*

De 1645 à 1652, c'est dans la salle de la maison consulaire de Narbonne qu'ont dû être données les représentations théâtrales. C'est donc là, selon toute vraisemblance, que la troupe des Béjart et de Molière a joué la comédie en 1649 et en 1650. Mais, dans l'année 1652, intervint une délibération du conseil de ville qui interdit aux troupes de comédie l'accès de cette salle, réservée dès lors expressément aux séances des conseils. Voici le document qui en fait foi :

Année 1652.

« Résolutions arrêtées par le Conseil :

« Ledit hôpital [de la peste] sera muré pour ne servir jamais à autre usage qu'à celui pour lequel il est destiné; » — « *ni non plus la grande salle de la maison consulaire en laquelle, par ci-après, il ne sera point souffert que la comédie soit représentée, ce qui demeure par exprès défendu pour l'avenir.* » (1)

Combien de temps cette interdiction dura-t-elle ? Dans quel lieu, à défaut de la salle de ville, furent données les représentations des troupes comiques ?

Nous ne saurions répondre à cette dernière question ; mais, pour la première, tout porte à croire que la défense fut de peu de durée et que le manque d'une salle de spectacle, appropriée à cette destination particulière, fit que les conseils se relâchèrent bientôt de leur interdiction.

Dès l'année 1655, au moins, la défense est levée pour une troupe de comédiens de passage qui demandent une salle de spectacle : « *N'y ayant point d'autre lieu dans la ville* » dit un acte de délibération du 21 février 1655 (2), qui accorde la salle de ville, en ajoutant, il est vrai, cette restriction pour l'avenir : « *Sans conséquence et sous le bon plaisir du conseil général* (3). » L'année suivante, le même mois (26 février), les comédiens du prince de Conti, c'est-

---

(1) Inventaire des Archives communales de Narbonne, série BB, tome 1<sup>er</sup>, Délibérations des conseils de ville, 1652, p. 643.

(2) Archives communales de Narbonne, série BB, n<sup>o</sup> 23, (registre) fo 486 v<sup>o</sup>.

(3) Voy. le *Moliériste*, 1881, p. 21.



à-dire la troupe des Bèjart et de Molière, annoncent leur arrivée à Narbonne. Ils demandent pour quinze jours la salle de ville, qui est, disent-ils, le seul lieu « à représenter ». La salle est accordée, à la satisfaction des « honnestes gens » de la ville, et les comédiens reçoivent les remerciements du conseil (1).

#### IV.

Terminons par une courte observation, relative à l'acte de 1649, que nous avons déjà communiqué au *Moliériste* (2). Nous reproduisons, avec les corrections nécessaires, cet acte qui établit la présence de la troupe de Molière à Narbonne à la fin de cette même année :

« Descembre 1649.

« L'an mil six cens quarante et neuf et le vint et... Desembre, par moy, curé soubz signé, seremonies du Saint baptesme ont esté faictes à Cha[r]les Magdalaine, fille de... André et de Marie Fournière, mariés; le parrin a esté le sieur CHARLES DUFRÈNE, bourg(i)o[i]s d'Argentan, en Normandie, la marrine, demoiselle Magdalaine de Bai(s)[j]ar de Paris; présent les sieurs Gabriel Ursein de Fonten[elle] et Charles de la Roche. »

DE FONTENELLE.

C. LAROCHE.

VIDAL, curé.

---

(1) Arch. communales, série BB, n° 23 (registre), fo 541 v°.

(2) Ibid., 1881, p. 21.

La lecture de ce document a suggéré à M. G. Monval la remarque suivante : « Les père et mère de l'enfant » étaient-ils comédiens ? La chose nous paraît probable. » Nous la tiendrions presque certaine pour Gabriel Ursin » de Fontenelle et pour Charles de la Roche, les témoins, » dont les noms ont une allure de *Roman comique* et sentent passablement leur *Illustre Théâtre*. »

Il y a là, croyons-nous, une légère méprise, que l'on nous permettra de relever, puisque l'occasion se présente. La conjecture qui précède n'est pas confirmée en effet, à l'égard de l'un des témoins, Ursin de Fontenelle, par un extrait que nous tirons des Archives de Narbonne. On y trouve la mention suivante d'un membre de cette famille, avec cette pompeuse énumération de titres de noblesse :

« Noble Pierre Ursin, sieur de Fontanelle, seigneur du Petit Arbonville, un des 200 chevaux légers de la garde du Roy, capitaine apointé de cavallerie en ladite compagnie, gentilhomme servant de sa Majesté et chef de son gobelet... »

(Archives communales de Narbonne, série CC, comptes, année 1666, reg. f<sup>o</sup> 13).

Tels sont les quelques résultats auxquels nous ont conduit l'examen et l'interprétation de documents authentiques, appartenant aux Archives de Narbonne.

V. MORTET.

---

Extrait du *Moliériste* d'Avril 1886.

---

UNIVERSITY OF CHICAGO

